



L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 01/07/2021

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentée :	Votants :
15	13	0	13

Présents : Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absent non excusé : Laurent AEGERTER

Absent excusé : Alexis DORANGE-PATORET

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Franca VIVIAND a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 03/06/2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03/06/2021 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décisions :

Décision n°25/2021 : demande d'aide à l'investissement pour la création de places d'accueil du jeune enfant

Une demande de subvention est présentée à la CAF de Haute-Savoie pour la création de places d'accueil du jeune enfant.

L'aide envisageable est de 7 500 € par place pour 10 places, soit 75 000 € au total (à voir si le nombre de places passe à 12).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois, soit à la mairie, soit au gestionnaire de la crèche, et qu'elle ne peut pas être scindée. Il propose que la subvention soit demandée par la mairie et que ce soit finalement la mairie qui prenne en charge l'aménagement intérieur de la micro-crèche à hauteur du montant de la subvention.

Décision n°26/2021 : rénovation du four à pain

La proposition de la société GJM, pour la réalisation de travaux de maçonnerie sur le bâtiment du four à main pour la somme totale de 7 810 € H.T. est retenue.

Décision n°27/2021 : demande de transfert de subvention

Une demande de transfert de subvention est présentée au titre du CDAS pour le projet de rénovation du cimetière, chiffrée à la somme de 269 073 €, en remplacement du projet d'extension d'un local technique. Le financement envisagé est le suivant :

CDAS (2,97%)	8 000 €
REGION (14,87%)	40 000 €
Fonds propres (82,16%)	221 073 €
Total (100%)	269 073 €

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
Route des Ougettes/ Sous les Marais	Bâti sur terrain propre	B1224/B1254/B1297	6/2021	14/06/2021
166 Route de Charny/ Moussy	Bâti sur terrain propre	B83 et B84	7/2021	14/06/2021

4) SÉCURISATION DU HAMEAU DE LA MADELEINE – TRANCHE 2 – CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 juin 2018 approuvant la convention d'autorisation de voirie, d'entretien et de financement pour la tranche n°1 du projet de sécurisation routière du hameau de la madeleine.

Monsieur le Maire présente la convention de financement pour la tranche n°2 des travaux qui se décompose comme suit :

Coût prévisionnel de l'opération :	259 774,25 € H.T.
Part départementale :	86 631,43 € H.T.
Part communale :	176 142,82 € H.T.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la convention d'autorisation, financement et d'entretien à conclure avec le conseil départemental de la Haute-Savoie, telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

5) BUDGET GÉNÉRAL 2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des ouvertures de crédits sont nécessaires pour l'intégration de l'avance forfaitaire versée à l'entreprise SMTP pour le lot n°1 du marché de sécurisation de la Madeleine – tranche 2.

Section	Article	Libellé	En dépense	En recette
Investissement	R238/041	Avance	0 €	9 898,40 €
Investissement	D2315/041	Installations	9 898,40 €	0€
TOTAL			9 898,40 €	9 898,40 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la modification n°2 du budget général 2021 telle que présentée ci-dessus ;

II-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire ;

6) DEJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire déplore la présence de plus en plus fréquente de déjections canines sur les trottoirs et espaces ouverts au public. Il propose de prendre un arrêté municipal visant à assurer la salubrité et l'hygiène de la voirie publique et de ses dépendances, des espaces verts, parcs et jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines.

L'arrêté municipal permettra de sanctionner le non ramassage des déjections canines sur la voie publique, y compris les caniveaux, les parcs, jardins, espaces verts publics et espaces de liberté ; Les propriétaires devront procéder sans retard au ramassage de toute souillure laissée dans les lieux publics afin d'y préserver la propreté et la salubrité. Le non-ramassage fera encourir à son propriétaire une amende de 35 €, sur la base de l'article R632-1 du code pénal. Des panneaux seront installés pour informer les propriétaires d'animaux.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Présence des gens du voyage à Amancy : Mr le Maire informe l'assemblée que les gens du voyage se sont installés de manière illicite à Amancy (terrain limitrophe avec la commune de Cornier. Il s'agit de l'aire de grand passage autorisée en 2020). De nombreux riverains se sont plaints des nuisances occasionnées. Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la CCPR et que cette dernière a fait le nécessaire auprès de la Préfecture. La mairie d'Amancy a également appuyé la procédure. Une expulsion devrait être faite sous 15 jours. Mr PERROTIN confirme que les nuisances sont effectivement insupportables.

Commission cimetièrre : Mme VIVIAND indique que les travaux de rénovation du cimetière ont commencé. Des tombes ont dû être déplacées et elle souligne un bon accueil par les familles concernées. Il reste 2 familles à retrouver : la famille REY et la famille WAKAREWEIZ. Pour l'instant une extension ne paraît pas nécessaire. Le pin a été taillé. Mr Perrotin suggère de l'enlever.

Commission voirie et bâtiments :

Route de la Madeleine : Les travaux sont en cours de finition. Mr CONTAT relève des problèmes de signalisation qui doivent être réglés rapidement pour des raisons évidentes de sécurité.

Route de la Fornasse : Mr CONTAT propose aux élus intéressés de se rendre route de la Fornasse vendredi 16/07 à 16h30 pour évaluer les travaux nécessaires. Mr ROUX indique qu'un stand de tir de biathlon sera fait à la Fornasse. L'autorisation doit être donnée par la préfecture.

Entretien des routes : Mr CONTAT a reçu les devis d'Eiffage pour l'entretien. A voir comment prioriser ces travaux.

Maison médicale/ crèche : Les offres ont été ouvertes et se situent dans les prix de l'estimation. Le permis de construire a été accordé et a fait l'objet d'un affichage sur le terrain. L'ouverture de la micro-crèche est prévue pour septembre 2022. Mme JUNG demande ce qui est envisagé à l'étage : Mr ROUX l'informe que le médecin a confirmé sa venue et qu'on va lui demander s'il souhaite faire venir d'autres professionnels pour travailler avec lui.

SIVU espace nautique :

Mr METRAL a assisté à une réunion du SIVU et fait un point : début de saison marqué par quelques problèmes techniques. Au vu du temps, pas de problème au niveau de la jauge à respecter. Mr ROUX demandera lors d'une prochaine réunion si le créneau attribué à l'école de Cornier pourrait être modifié car le mois de mai est toujours froid et cette année les élèves ne se sont rendus qu'à 4 séances de natation.

Commission voies vertes : Mr CORCELLE avait proposé aux élus intéressés de faire un tour de vélo pour étudier les différents types de revêtements existants : départ de la mairie pour rejoindre la piste cyclable le long de l'Arve à Arenthon jusqu'à Bonneville. Ce tour en vélo initialement prévu le 05/06 a dû être annulé du fait de la météo et un report est proposé le 17/07 de 9h à 12h.

Il a contacté Mr Gilles ETIENNE, lequel s'occupe des chemins sur la commune d'Eteaux et fait part de leur démarche : les sentiers sont répertoriés et ils organisent des randonnées, le tout grâce à une équipe très motivée. La commune d'Eteaux souhaiterait assurer une continuité entre leurs sentiers et ceux de Cornier. L'idée serait de défricher un sentier passant vers une ferme située au lieu-dit « chez Besson » pour faire une jonction entre les 2 communes. Mr CONTAT lui indique qu'il a déjà des offres pour remettre en état un chemin qui se situe un peu plus haut.

Commission action sociale : repas des aînés prévu le 14/11. Mme BONDAZ précise que le repas ainsi que la vaisselle seront livrés par la Renaissance et détaille le menu retenu ainsi que les animations.

Commission communication :

- Mme DUFOURNET indique avoir rencontré avec Mr CORCELLE la personne qui a fait la création du site internet de la commune d'Eteaux. Ce rendez-vous s'est très bien passé et le studio doit nous faire une proposition.
- Mr METRAL fait part de retours positifs sur le bulletin municipal.

Commission urbanisme : réunion le vendredi 16/07 après le rendez-vous route de la Fornasse.

Forêt de Moussy : La commune a acquis la parcelle cadastrée section B n°806, d'une surface de 308 m² située au lieu-dit « les Côtes ». Cette parcelle est classée en zone N du PLU et sert de stockage pour le bois issu de la forêt de Moussy et revêt une importance particulière pour la continuité de l'exploitation.

Charte zéro pesticide : une visite a été réalisée le 01/04 par une personne de la FNE, Mme VIVIAND, Mrs TURCO et MARTIN.

Mme VIVIAND rend compte de l'état des lieux qui a été fait suite à cette visite :

- Il reste un stock relictuel de pesticides à évacuer
- Il est conseillé de laisser plus de place au végétal lors de la rénovation du cimetière (vivaces, haies...)
- Valorisation des produits de taille par broyage et paillage au niveau des pieds des haies, arbustes et massifs
- Un gros travail a été réalisé au niveau des espaces verts, de la voirie et du cimetière. Il convient maintenant de supprimer l'usage des désherbants sur le terrain de foot
- L'engagement dans cette démarche doit faire l'objet d'une communication auprès des habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Association cantine scolaire : Mr CORCELLE indique avoir assisté à l'AG de la cantine avec Mme BONDAZ. Il informe le conseil que la société LEZTROY sera en charge des repas à la rentrée du fait de l'absence de la cantinière (à priori septembre et octobre). L'association est encore à la recherche d'une personne pour encadrer les enfants.

La cantine remercie la mairie pour le prêt de la salle et espère pouvoir faire des animations lors de la fête des vieux métiers.

Association sportive : organisation d'un vide-grenier dimanche 11 juillet. Mr Roux s'excuse car il ne pourra s'y rendre. Du fait de l'absence de numéro de téléphone sur les affiches, la mairie a reçu un très grand nombre d'appels pour ce vide-grenier d'abord prévu le 23/05 puis reporté au 11 juillet et remercie l'association sportive d'indiquer un contact à l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **09/09/2021**.